

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1004>

Affaire Aristide & Tacita : Mobilisation lundi 20 juillet 2009 !!!

- Actualit © -

Date de parution : 19 juillet 2009

Date de mise en ligne : vendredi 17 juillet 2009

Mis   jour le : vendredi 17 juillet 2009

UGTG.org



Rappel des faits :

Deux des plus actifs Avocats de « Liyannaj Kont Pwofitasion - LKP » sont dans le collimateur de la Justice Coloniale.

Mesdames Sarah ARISTIDE et Patrice TACITA sont à nouveau convoqués pour comparaître à Paris les 17 et 16 Juin 2009 devant le Vice Président du TGI de Paris, Juge d'instruction pour mises en examen.

Les Avocats Militants Guadeloupais Sarah ARISTIDE et Patrice TACITA, après avoir découvert que certaines de leurs conversations avec leurs clients faisaient l'objet d'écoutes téléphoniques illégales par des policiers, avaient porté plainte, plainte qui jusqu'ici n'a toujours pas été instruite. A l'inverse, ils sont poursuivis pour avoir dénoncé ces pratiques. En d'autres lieux, ces écoutes auraient été fermement dénoncées et les coupables lourdement sanctionnés.

Mais nous sommes en Guadeloupe et la pratique des écoutes téléphoniques illégales, la violation de la confidentialité des correspondances entre un avocat et son client, la répression anti syndicale, la discrimination raciale à l'embauche à l'encontre des Guadeloupais sont monnaies courantes car tolérées et encouragées par le système colonial Français.

Ces pratiques, ni nouvelles ni isolées, sont un des aspects de l'Etat policier qui réprime toutes celles et ceux qui osent s'opposer au mépris, à la négation, à l'exploitation et à la discrimination dont nous sommes, nous Guadeloupais, victimes au quotidien.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pointe-à-Pitre, le 17 juillet 2009

Affaire Aristide & Tacita : Mobilisation lundi 20 juillet 2009 !!!

Maître Sarah ARISTIDE et Maître Patrice TACITA sont convoqués le **lundi 20 juillet 2009 à 9h00** [1] pour être mis en examen sur plainte de l'UEG "un Juge pour diffamation et violation du secret de l'UEG" instruction.

Au-delà des faits qui sont dénoncés, ce qui leur est reproché est de l'UEG "avoir dénoncé des pratiques de l'UEG" "actes illicites violant les droits de la défense et mettant en péril la liberté des citoyens.

Le Collectif des Avocats constitué pour assurer leur défense dénonce ces poursuites dont le but est de museler une certaine forme de défense ; et appelle les Avocats et les citoyens pris de liberté à manifester leur solidarité à ces Confrères ce jour là .

Pour le Collectif de l'UEG "Avocats,

Monsieur le Bâtonnier Roland EZELIN.

[\[Maître Sarah Aristide {JPEG}\]](#)

[\[Maître Patrice Tacita {JPEG}\]](#)

Post-scriptum :

- ▶ [Lettre ouverte de l'UEG#8482:avocats à Nicolas Sarkozy](#) - 27 juin 2009
- ▶ [Affaire des Actes tŕphoniques de Maître Sarah ARISTIDE - Dŕclaration de l'UEG#8482:UGTG ŕ propos de l'UEG#8482:arrŕt de la Cour de l'UEG#8482:appel de Basse-Terre](#) - 24 Juillet 2008
- ▶ [Confession de l'UEG#8482:avocats ŕ un prŕtre de passage](#) - 10/11/2008
- ▶ [Lettre de l'UEG#8482:Aristide & Tacita au procureur Prŕtre](#) - 31 Mars 2009
- ▶ [Affaire S. Aristide & P. Tacita : Communiquŕ des avocats](#) - 18/05/09
- ▶ [Communiquŕ du Comitŕ de soutien de Maîtres ARISTIDE & TACITA](#) - 10 Juin 2009
- ▶ [Comprendre l'UEG#8482:affaire Aristide & Tacita : Maître Roland Ezelin](#) - 13/06/09
- ▶ [Affaire Aristide & Tacita : communiquŕ du LKP](#) - 16 juin 2009

[1] NDLR : Sarah Aristide et Patrice Tacita sont tous deux convoqués au tribunal de Pointe à Pitre